



Version du 07-01-2022

PIBESTE *intégral*

ÉDITION 2022 - RÈGLEMENT

GENERALITES

Le PIBESTE INTEGRAL est un évènement de course à pied en montagne organisé par LES MONTAGNARDS ARGELESIENS, association loi 1901 et club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

La course aura lieu le Samedi 14 mai 2022 à Argelès-Gazost.

EPREUVES

INTEGRALE des Mouflons

Le parcours mesure 24km avec 1750m de dénivelé positif/négatif, il sera balisé dans son intégralité.

Le parcours emprunte des petites routes, des pistes et des sentiers de montagne, notamment au cœur de la Réserve Naturelle du Pibeste. Le parcours est de difficulté importante, plusieurs portions de sentiers sont pentues et techniques.

Le départ sera donné à 13h30, Place du foirail à Argelès-Gazost et l'arrivée sera jugée au même endroit.

BALCONS des Gahus

Le parcours mesure 12km avec 400m de dénivelé positif/négatif, il sera balisé dans son intégralité. Le parcours emprunte des petites routes, des pistes et des sentiers de montagne. Il ne présente pas de difficulté particulière.

Le départ sera donné à 14h00, Place du foirail à Argelès-Gazost et l'arrivée sera jugée au même endroit.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site ***pb-organisation.com***
Elles seront clôturées le 10/05/2022 ou avant si les quotas de coureurs sont atteints.
Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la course.

INTEGRALE des Mouflons

Le quota maximum d'inscrits est de 500 coureurs.

La course est exclusivement réservée aux coureurs nés en 2002 et avant.

Le prix d'inscription est fixé à 25 euros.

BALCONS des Gahus

Le quota maximum d'inscrits est de 200 coureurs.

La course est exclusivement réservée aux coureurs nés en 2005 et avant.

Le prix d'inscription est fixé à 12 euros.

L'organisation se réserve le droit d'inviter (hors quota) tous coureurs ayant un niveau de performance reconnue et des résultats significatifs.

CERTIFICAT MÉDICAL ou LICENCE SPORTIVE

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un Pass *J'aime Courir* délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (attention, les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des Oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT.
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition (pour les majeurs) ou datant de moins de 6 mois à la date de la compétition (pour les mineurs).

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans la ou les pièces obligatoires.

REMBOURSEMENT / DÉSISTEMENT

Les demandes de remboursement seront prises en compte jusqu'au 10/05/2022 sur présentation d'un certificat médical de contre-indication. L'inscription pourra alors être remboursée (déduction faite des frais bancaires).

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 10/05/2022.

Les échanges de dossards sont autorisés jusqu'au 10/05/2022, à condition que le coureur remplaçant puisse fournir les documents nécessaires (licence ou certificat médical valable).

MATÉRIEL

Aucun matériel personnel n'est obligatoire.

L'équipe d'organisation incite les coureurs à prendre connaissance de toutes les informations concernant la course (distance, dénivelé, ravitaillements) et les conditions météorologiques pour adapter leur matériel.

Il est conseillé d'emporter avec vous pour les 2 courses :

- une réserve d'eau de 500 ml et une réserve énergétique (gel ou barre)
- un coupe-vent suivant conditions météo
- un téléphone portable

Les bâtons sont autorisés.

En fonction des conditions météorologiques du jour, l'organisation pourra tout de même rendre obligatoire le coupe-vent et/ou une réserve d'eau minimum. Cette décision sera alors communiquée aux coureurs au plus tard lors de la remise des dossards.

RAVITAILLEMENTS

INTEGRALE des Mouflons

5 postes de ravitaillements

- Ravitaillement 1 : Pibeste (sommet) - Km 9,4

Composition : Eau + Solide

- Ravitaillement 2 : Ségus (départ montée Pibeste) - Km 13,7

Composition : Liquide + Solide

- Ravitaillement 3 : Pibeste (sommet) - Km 15,7

Composition : Eau

- Ravitaillement 4 : Ouzous (village) - Km 20,9

Composition : Liquide + Solide

- Arrivée : Argelès-Gazost – Km 24

Composition : Liquide + Solide

BALCONS des Gahus

2 postes de ravitaillements

- Ravitaillement 1 : Agos (chemin des Arrous) - Km 7,2

Composition : Liquide

- Arrivée : Argelès-Gazost – Km 12

Composition : Liquide + Solide

ASSISTANCES EXTERIEURES

Une assistance extérieure aux coureurs sera tolérée uniquement sur les zones de ravitaillement du parcours. Toute personne sans dossard ne peut accompagner un coureur sur le parcours.

BARRIÈRES HORAIRE ET TEMPS LIMITE

La mise en place de barrières horaires est une obligation sécuritaire pour l'organisation.

INTEGRALE des Mouflons

- Barrière horaire n°1 :

Premier passage au sommet du Pibeste, Km 9,5

La Barrière horaire est fixée à 16h00, soit à 2h30 de course.

A ce point, les coureurs passant hors délai seront déviés directement vers la descente en direction d'Ouzous et pourront terminer la course. Ils se verront appliquer une pénalité de temps de 2h minimum et seront reclassés après le dernier concurrent ayant effectué le parcours complet.

- Barrière horaire n°2 :

Passage au ravitaillement de Ségus, Km 13,7

La Barrière horaire est fixée à 16h40, soit à 3h10 de course.

A ce point, les coureurs passant hors délai seront mis hors course, les contrôleurs récupéreront les dossards et l'organisation mettra en place un bus pour effectuer le retour à Argelès-Gazost.

BALCONS des Gahus

Aucune barrière horaire sur cette course.

MODIFICATION DU PARCOURS ET/OU DES BARRIÈRES HORAIRES

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans préavis.

Dans ce cas, les informations seront transmises aux coureurs dès que possible.

ABANDON

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au Poste de Contrôle le plus proche. Le dossard devra être restitué à l'organisation.

L'organisation ne mettra en place un moyen de rapatriement du coureur qu'en cas de force majeure et sur avis de l'équipe médicale. Dans tous les autres cas, les coureurs rentreront à Argelès-Gazost par leurs propres moyens.

ANNULATION ÉPREUVE

Si l'épreuve est annulée par l'administration ou en cas de conditions sanitaires incompatibles ou en cas d'alerte météo, l'organisation se réserve le droit de ne pas rembourser la totalité des frais d'inscription ou de reporter les inscriptions à l'édition suivante.

CLASSEMENTS – DOTATIONS – RÉCOMPENSES

L'ensemble des coureurs des 2 courses qui viendront retirer leur dossard recevront une dotation personnalisée incluse dans leur inscription.

La Remise des Prix sera organisée sur la zone de départ/arrivée après l'arrivée des derniers coureurs.

Toute réclamation doit être remise au comité d'organisation de la course avant le début de la remise des prix.

INTEGRALE des Mouflons

Pour les podiums, le classement sera validé à l'arrivée des derniers coureurs.

Seront récompensés :

- les 5 premiers Hommes et Femmes du classement scratch
- le 1er Vétéran 40 ans ou plus (né en 1982 ou avant) Homme et Femme (récompense non cumulable avec le classement scratch)
- le 1er Jeune Espoir/Junior (né en 2000 ou après) Homme et Femme (récompense non cumulable avec le classement scratch)
- les Maillots distinctifs spéciaux (Vainqueur, Grimpeur, Descendeur, Finisseur)

Les récompenses seront composées de trophées personnalisés, bons d'achats, produits techniques ou produits du terroir.

L'organisation attribuera un Prize Money pour les 5 premiers coureurs scratch Hommes et Femmes (dans l'ordre du classement : 600€ / 300€ / 150€ / 100€ / 100€).

Nota : Les coureurs ne peuvent pas cumuler classement général et classement par catégorie.

BALCONS des Gahus

Pour les podiums, le classement sera validé à l'arrivée des derniers coureurs.

Seront récompensés :

- les 3 premiers Hommes et Femmes du classement scratch
- le 1er Vétéran 40 ans ou plus (né en 1982 ou avant) Homme et Femme (récompense non cumulable avec le classement scratch)
- le 1er Jeune Cadet/Junior (né en 2003 ou après) Homme et Femme (récompense non cumulable avec le classement scratch)

Les récompenses seront composées de trophées personnalisés, bons d'achats, produits techniques ou produits du terroir.

Nota : Les coureurs ne peuvent pas cumuler classement général et classement par catégorie.

MAILLOTS DISTINCTIFS

INTEGRALE des Mouflons

Des maillots distinctifs seront attribués aux Hommes et aux Femmes :

- Maillot Jaune = Vainqueur de la course au classement scratch.
- Maillot Rouge = Meilleur grimpeur au temps de la 1^{ère} montée au Pibeste, Km 6.3 à Km 9.4
- Maillot Noir = Meilleur descendeur au temps entre le Col des Portes et Ouzous, Km 17 à Km 20.9
- Maillot Bleu = Meilleur finisseur au temps entre Ouzous et l'arrivée, Km 20.9 à Km 24

DROITS A L'IMAGE

Le concurrent donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant à l'issue de la compétition.

Les coureurs renoncent à tout recours à ce sujet.

ETHIQUE

Tous les concurrents et membres de l'organisation s'engagent à respecter les règles et recommandations sanitaires en vigueur.

Les coureurs devront respecter les décisions de l'organisation, les bénévoles et les autres coureurs, le balisage du parcours, l'environnement et les zones naturelles traversées en évitant de jeter ses déchets. Les coureurs devront se porter assistance mutuelle en cas d'incident et le signaler au Poste de Contrôle le plus proche.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité de temps, sur décision du comité d'organisation.